



J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



Avant l'examen
du permis de
conduire

ÉTAPE 1

S'inscrire à l'examen du permis de conduire
(première inscription ou après annulation/invalidation)

Demander un duplicata après la perte d'un dossier d'inscription
papier

Récupérer son dossier d'inscription suite à la fermeture de son
auto-école

Demande d'enregistrement du dossier de permis de conduire
pour les candidats individuels.
(Permet de disposer du n° NEPH nécessaire pour l'inscription à
l'épreuve du code de la route)

ÉTAPE 2

S'inscrire au **code de la route** en tant que candidat individuel

ÉTAPE 3

S'inscrire à l'**épreuve pratique** de l'examen du permis de
conduire en tant que candidat individuel ou au code de la route
en non francophone



Auto-Ecole

Si vous êtes inscrits dans une auto-école, elle
doit être votre interlocuteur de référence.

Candidat libre

Bureau des candidats libres, centre des
examens des permis de conduire, 29 chemin
de la pierre Blanche, 69800 SAINT PRIEST

Mail : ddt-candidatslibres@rhone.gouv.fr
Tel : 04 72 47 70 80



Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
Tel : 3400 (du lundi au vendredi : 7h45-20h et
samedi 8h-17h)



Opérateurs agréés

Bureau Veritas : <https://codengo.bureauveritas.fr>
DEKRA : <https://www.le-code-dekra.fr>
La poste : <https://www.lecode.laposte.fr>
Person Vue : <https://www.pointcode.fr>
SGS : <https://www.objectifcode.sgs.com>

Bureau des candidats libres

Mail : ddt-candidatslibres@rhone.gouv.fr
Tel : 04 72 47 70 80
Adresse : 29 Chemin de la Pierre Blanche-
69800 Saint-Priest

Toute demande ne relevant pas du bon service ne pourra pas être traitée

J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



Après l'examen
du permis de
conduire

ÉTAPE 1

Connaître le résultat après passage de l'examen du permis de conduire

Si le résultat est positif (réussite à l'examen)



ÉTAPE 2

Suivre l'édition de son permis de conduire

S'il s'agit de la première édition du permis de conduire, il sera envoyé directement au domicile du candidat.

ÉTAPE 3

Se renseigner en cas de problème d'acheminement de son permis



Sur internet :

<http://resultatspermis.securite-routiere.gouv.fr>



Agence nationale des titres
sécurisés (ANTS)

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)



Centre de Contact Citoyens de
l'ANTS (CCC)

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)

→ Titre conservé pendant 6 mois avant d'être détruit

Toute demande ne relevant pas du bon service ne pourra pas être traitée

J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



*Après avoir
reçu son permis
de conduire*

Se renseigner sur une annulation ou une suspension de son permis



Préfecture

Uniquement par courrier ou mél sur le site de la Préfecture du Rhone, rubrique « contactez nous »

Déclarer la perte de son permis de conduire



Vous devez déclarer la perte en faisant une demande de renouvellement sur internet : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

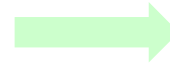
Échanger son permis de conduire étranger



Préfecture

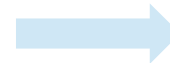
Uniquement sur rendez-vous:
<http://www.rhone.gouv.fr> rubrique démarches administratives / prendre un RDV / Service des Titres d'Identité et de la Circulation /échange de permis étranger

Déclarer le vol de son permis de conduire



Commissariat de police

Demander un nouveau permis de conduire après l'avoir perdu

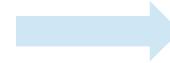


Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)



<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Demander un nouveau permis de conduire après un vol



Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)

Connaître le solde de points de son permis de conduire



Sur internet :

Tele7.interieur.gouv.fr/tlp

Toute demande ne relevant pas du bon service ne pourra pas être traitée